

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvere à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2004 - Décision modificative n°3 - Budget principal et budgets annexes - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, en application des dispositions de l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et de la délibération 2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part, adopter par nature avec présentation fonctionnelle et par chapitre la présente décision modificative qui retrace les opérations ci-après et qui s'élève en dépenses et en recettes à 238.145.616,32 €.

Il est précisé que celle-ci reprend, en dépenses et en recettes, les ouvertures budgétaires autorisées par délibération 2003/928 du 19 décembre 2003 pour les contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine mais avec une modification qui découle de l'arrêté en date du 31 décembre 2003, paru au journal officiel du 8 février 2004, modifiant les instructions budgétaires et comptables M14 et M4.

En application de cet arrêté qui prévoit, dorénavant, l'ouverture d'articles spécifiques pour comptabiliser et suivre ce type de produit (article 16441 "Opérations afférentes à l'emprunt" et article 16449 "Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie") :

- les crédits inscrits en dépenses, à l'article 16441 correspondent au montant du capital à rembourser dans l'exercice, et en recettes, aux nouveaux emprunts de ce type souscrits ;
- ceux portés à l'article 16449 doivent correspondre, tant en dépenses qu'en recettes, au maximum, aux capitaux restant dus au 1^{er} janvier de l'exercice.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, les crédits inscrits dans la présente décision modificative, pour les contrats de financement long terme renouvelable, à l'article 16449, s'équilibrent en recettes et en dépenses, à un montant de 234.097.907,75 €.

Ces améliorations apportées à la présentation budgétaire et comptable des mouvements afférant à ce type de produit sont destinées à faciliter, notamment, lecture des comptes administratifs par une meilleure identification du volume des nouveaux emprunts souscrits.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004.

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice-Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2004**

M. HENRI HOUDEBERT

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

120 voix

0 contre

0 abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2004**

M. HENRI HOUDEBERT